

Thème 2 : Faire la guerre, Faire la paix

Corrigé TD1 : La paix de Westphalie (1648) – jalon 1

Question 1 : Les traités de Westphalie instaurent un **équilibre des puissances** car ils mettent fin à la **puissance hégémonique des Habsbourg** en Europe :

- En reconnaissant la **souveraineté des Provinces Unies**, auparavant sous la domination des Habsbourg d'Espagne, et celle de la **Confédération helvétique** qui était sous la domination des Habsbourg d'Autriche ;
- En accordant des gains territoriaux à la **France** (Alsace) et à la **Suède** (Poméranie), puissances rivales des Habsbourg ainsi qu'à la **Prusse**.

Ces puissances s'entendent, en effet, pour empêcher la dynastie des Habsbourg de dominer l'Europe. Celle-ci avait l'ambition de réaliser une monarchie universelle chrétienne sous leur égide, avec le soutien du Pape (Un empereur, une foi dans toute l'Europe).

Question 2 : Les traités de Westphalie rétablissent la paix dans le Saint Empire germanique :

- En reconnaissant, dans l'Empire, la **liberté religieuse** des princes comme des individus, autrement dit **la religion ne peut être un motif légitime de guerre** ;
- En reconnaissant la **souveraineté des États allemands** qui peuvent conduire, en toute **indépendance** vis-à-vis de l'Empereur, leur **politique étrangère** (droit de faire la guerre et de conclure des alliances), à condition que cela ne soit pas contre l'Empire.

Ils signent ainsi la mise au rebut du projet de monarchie universelle chrétienne des Habsbourg dans sa propre terre d'élection.

Les traités de Westphalie donnent ainsi naissance à une **nouvelle culture des relations internationales** de type lockéen, célébrée dans les peintures, par les fêtes et dans la littérature. La **paix fondée sur la domination impériale** sur des peuples vaincus et soumis est **disqualifiée** au profit d'une **paix contractuelle**, *i.e* consentie **entre des États égaux et indépendants**, qui consacrent **l'inviolabilité de leur souveraineté** et le **principe de non-ingérence** (aucune autorité supérieure ne peut s'ingérer dans leurs affaires intérieures).

Ces États forment une **société internationale** car ils multiplient les **échanges diplomatiques** et s'entendent pour coopérer afin de se fixer des règles communes (**droit international**) et arbitrer leurs différends par l'organisation de **conférence internationale (multilatéralisme)**.

Ce système westphalien ne prétend pas éliminer la guerre mais la limiter et la réguler pour maintenir l'équilibre des puissances et prévenir toute menace impériale.

Question 3 : Le système westphalien de la paix est, par nature, intrinsèquement instable. La paix dépend, en effet, de la capacité des États à maintenir l'équilibre des puissances pour empêcher une domination hégémonique d'un État qui s'effectuerait au détriment des principes d'inviolabilité de la souveraineté des États et du principe de non-ingérence.

Or la France de Louis XIV affirme des ambitions hégémoniques en Europe dans la seconde moitié du XVII^e siècle.